

Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 22 février 2013

Présents : Serge Laurent, Maurice Vilain, Guy Dubois, Dominique Rouby, Sylvia Zaïm, Jacqueline Thomann, Julien Déleys

Absents (excusés) : Bernard Racadot, Valérie Viardot, Jérôme Frachet, Olivier Froehlicher

Secrétaire de séance : Julien Déleys

■ Instauration d'un périmètre de sauvegarde du « commerce et de l'artisanat de proximité »

La commune, en application de l'article L214-1, institue un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 mètres carrés. Le périmètre concerne la route nationale.

■ Convention concernant les modalités d'exercice de la compétence « assainissement collectif » par le SEA sur la commune de Belleville

■ Demande de subvention pour travaux extérieurs de l'église

Des travaux urgents sont à réaliser sur les chéneaux de l'église pour 12000€ HT. Une aide financière est demandée au conseil général.

■ Convention de raccordement de particuliers au réseau d'assainissement

Des travaux au bénéfice de personnes privées ont été réalisés durant la modification structurelle du réseau pour son raccordement à la station d'épuration construite à la même période. Coût du raccordement pratiqué par la commune : 3000€TTC.

La taxe du bénéficiaire sera diminuée de la part prise, selon les tranches des diverses subventions (conseil général et agence de l'eau).

■ Droit de taxe sur le domaine public

Il est décidé d'instaurer un droit de taxe de 0,50€ par mois et par mètre carré pour l'occupation du domaine public.

■ Actualisation des tarifs « Centre aéré estival » (suivant le quotient familial)

Prix avec repas	Prix sans repas
31€	29€
36€	34€
54,50€	49,50€
75€	70€

■ Actualisation des tarifs « terrains jardins »

Il convient d'actualiser la convention de location de terrains, validée par la délibération du 16 juin 2004 (1€ de location annuelle). Un montant annuel de 5€ est fixé pour la location de terrains.

■ Actualisation des tarifs de location de la salle polyvalente (au 1^{er} mars 2013)

	Tarifs 1 jour	Tarifs 2 jours
Associations bellevilloises		
Manifestations à but culturel (gala de danse, expositions...) ou apparentée (loto, jeux de cartes...)	gratuité	
Activités directement liées à l'objet social de l'association (réunions, activités sportives...)	gratuité	
Manifestations pour lesquelles un droit d'entrée ou de participation est prévu (bals, repas...)	30€ (correspondant aux fluides, à l'entretien et au renouvellement du petit matériel)	
Particuliers bellevillois		
Salle des fêtes + caveau + cuisine	260€	350€
Salle des fêtes ou caveau	130€	180€
Salle des fêtes ou caveau + cuisine	200€	250€
Obsèques	gratuité	
Particuliers extérieurs ou associations extérieures (réservation uniquement le 31/12)	500€	
Entreprises extérieures à Belleville (ventes...) Salle des fêtes + cuisine	300€	500€
Pénalité en cas d'annulation de réservation de la salle moins d'un mois avant la location (pour les particuliers)	50€	

■ Actualisation des tarifs « Concessions columbarium et cimetière 2013»

Concessions « columbarium » : 450€ (30 ans) Concessions « cimetière » : 150€ (30 ans)

■ Travaux sylvicoles 2013 à réaliser par l'ONF

Dégagement manuel des régénérations naturelles 4,85ha /Cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé 4km/ Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée 3km

Montant estimé à 3950,00€HT

■ Subvention exceptionnelle OMBD

Une subvention exceptionnelle de 300,00 est accordée à l'association Olympique Marbach Belleville Dieulouard pour emmener 3 équipes de jeunes à un tournoi national à Valras (34)

■ CCVME Extension des compétences- Fourrière pour animaux

Le conseil approuve à l'unanimité le transfert de la compétence fourrière pour animaux à la communauté de communes des Vals de Moselle et de l'Esch au titre des compétences facultatives.

■ Brocante 2013

Le conseil valide à l'unanimité les tarifs suivants :

Maintien de la gratuité du 1^{er} module linéaire de 5m pour les Bellevillois

9€ le module de 5m linéaire (pour les extérieurs ou en cas de 2^{ème} module pour les Bellevillois) / Forfait glacier : 42€

■ Maisons fleuries/décorations de Noël 2012

Le conseil valide à l'unanimité les prix dans chacune des catégories:

Maisons fleuries « maisons avec jardins » du 1^{er} au 5^{ème} : 35€ 30€ 25€ 20€ 15€

Maisons fleuries « façades » du 1^{er} au 5^{ème} : 35€ 30€ 25€ 20€ 15€

Décorations de Noël du 1^{er} au 5^{ème} : 35€ 30€ 25€ 20€ 15€

■ Entrée en vigueur de la réforme des rythmes scolaires

Le conseil opte pour une mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2013 (plus de renseignements page 10).

■ Mise à jour du tableau des élus communautaires

Sont élus à l'unanimité :

Dominique Rouby (délégué communautaire titulaire)

Sylvia Zaïm (délégué communautaire suppléante)

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Serge Laurent	Jacqueline Thomann
Maurice Vilain	Sylvia Zaïm
Dominique Rouby	Bernard Racadot
Julien Déleys	Guy Dubois

Clôture du conseil à 23h45.